

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2025 - 3195 - 2015 B 00454 - 811 291 905 - A.F.S.R ASSISTANCE
FOURNITURE SOUDAGE ROBOTIQUE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A.F.S.R.			
SIRET	8 1 1 2 9 1 9 0 5 0 0 0 2 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
17 rue Charles RICHEL		100 rue Marcel Bardiaux	
34500 BEZIERS		34500 BEZIERS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	33 870	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Récettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées du prestataire :	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du comptable : M ARNAUD MICHEL			
16 rue voltaire 34200 SETE			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Certifié Conforme à l'original

Tél : 0467744114

Tél :

Tél :

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A.F.S.R.du 01/01/2024Adresse 17 rue Charles RICHET 34500 BEZIERSau 31/12/2024**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Monsieur BUSNEL Gaël	100, rue Marcel Bardieaux 34500 BEZIERS
2	Madame BUSNEL Sandrine	100, rue Marcel Bardieaux 34500 BEZIERS
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX****B - AUTRES FRAIS**

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 488
Total	2 733
	4 221

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2024.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	4 221	– de l'exercice 2024.. ⑩	76 370
– de l'exercice précédent ⑩	5 077	– de l'exercice précédent ⑩	77 366

Nom et qualité du signataire
BUSNEL Gaël
Gérant

À BEZIERS, le 02/04/2025

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise EURL A.F.S.R.

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 17 rue Charles RICHET 34500 BEZIERS

Numéro SIRET* 8 1 1 2 9 1 9 0 5 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Exercice N clos le
31/12/2024

ACTIF

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		{ Fonds commercial* Autres*	010		012		
				014	682	016	682	
	Immobilisations corporelles*			028	123 705	030	79 379	44 326
	Immobilisations financières* (1)			040		042		
	Total I (5)			044	124 387	048	80 061	44 326
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
		Marchandises *		060	23 695	062	23 695	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068	125 896	070	125 896	
				072	939	074	939	
	Valeurs mobilières de placement			080	19 841	082	19 841	
	Disponibilités			084	221 470	086	221 470	
	Charges constatées d'avance *			092		094		
	Total II			096	391 843	098	391 843	
	Total général (I + II)			110	516 231	112	80 061	436 169

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	100	
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		)	132	
	Report à nouveau				134	175 470	
	Résultat de l'exercice				136	57 233	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	233 804	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	44 801	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	74 318	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	3 839	)	172	16 368
	Comptes courants d'associés				173	66 877	
	Autres dettes				175		
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176	202 365	
Total général (I + II + III)					180	436 169	
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	29 129
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	22 555
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **EURL A.F.S.R.**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2024**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	2 054	210	967 211		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214			
		services*	intracommunautaires		217		218	49 644		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée*		produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues						226	833		
	Autres produits						230	17		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	1 017 706		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	647 531		
	Variation de stocks (marchandises)*						236	(3 714)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	102 681		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 323	244	3 839	
	Rémunérations du personnel*						250	155 287		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	22 888		
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))			255		254	13 542	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*					259		262	139
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	942 194	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	75 511	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	953		
	Produits exceptionnels		(IV)				290			
	Charges financières		(V)				294	4 274		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300	115	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348						
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306	14 843		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	57 233		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	57 233	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	4 118		
	Provisions non déductibles*						322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	14 904		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	115		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))			249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987			342			
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexies A)	989						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			350		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	76 370		
							354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	76 370		
							372			

EURL A.F.S.R.
17 rue Charles RICHEL
34500 BEZIERS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>EUROL A.F.S.R.</u>								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	682	412		414		416	682		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	8 920	432		434		436	8 920		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	14 637	442		444		446	14 637		
	Installations générales, agencements divers	450	4 557	452	2 400	454		456	6 957		
	Matériel de transport	460	48 951	462	19 267	464		466	68 218		
	Autres immobilisations corporelles	470	24 084	472	888	474		476	24 972		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	101 832	492	22 555	494		496	124 387		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	682	502		504		506	682		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	3 872	522	892	524		526	4 764		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 801	532	3 096	534		536	5 898		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 253	542	560	544		546	2 813		
	Matériel de transport	550	41 543	552	5 272	554		556	46 815		
	Autres immobilisations corporelles	560	15 365	562	3 721	564		566	19 086		
TOTAL		570	66 519	572	13 542	574		576	80 061		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A.F.S.R.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	202 960
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	144 715
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL A.F.S.R.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	4
Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 016 855	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	1 016 855	
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	17	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	833	
Variation positive des stocks	111	3 714	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4 565	
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	668 776	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	38 877	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	139	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	707 793	
IV	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	313 628
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	313 628	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 016 855	
Effectifs au sens de la CVAE	023	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4	160 3 1 // 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation	186	/	/

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 8 1 1 2 9 1 9 0 5 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.F.S.R.

ADRESSE (voie) 17 rue Charles RICHET

CODE POSTAL 34500

VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille BUSNEL Prénom(s) Gaël

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 02071973 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Adresse : N° 100 Voie rue Marcel Bardiaux

Code Postal 34500 Commune BEZIERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G .2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 8 1 1 2 9 1 9 0 5 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.F.S.R.

ADRESSE (voie) 17 rue Charles RICHEL

CODE POSTAL 34500

VILLE BEZIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

CA18CHAPAY

17 rue Charles RICHEL

34500 BEZIER'S

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EURL A.F.S.R.
17 rue Charles RICHET
34500 BEZIERS

Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

81129190500024
4674A

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	76 370
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	42 500

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

33 870

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

REÇU LE

19 JUIN 2025

A.F.S.R.

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 17 rue Charles RICHET

34500 BEZIERS

811 291 905 RCS BEZIERS

au Greffe
TRIBUNAL DE COMMERCE

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le deux juin, à dix-neuf heures zéro minute,

Gaël BUSNEL associé unique de la société A.F.S.R., a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique déclare que les documents suivants, établis par Gaël BUSNEL, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 4294 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 1074 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 57.233,25 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 57.233,25 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créancier de 175 470.86 €

- Une somme de 57.233,25 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".
qui s'élèvera à 232.704,11 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

TROISIÈME DECISION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur BUSNEL Gaël, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention de bail consenti par un dirigeant, conclue le 01/06/2019.

Détail de la convention : Location d'un local commercial à la SCI SANLUCLO pour un loyer de 30.000 €.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

